

Convention d'engagement réciproque entre le CLAP et une personne « Bénévole Occasionnel », « Bénévole Régulier » ou « Administrateur »

Entre le CLAP Collectif Lodévois des Aptitudes Partagées et :

Nom / prénom :
Tel :mail :
Adresse :
Personne référente au CLAP nom et tel :

Rôle du Bénévole dans au projet du Clap : Adhésion au CLAP à prix libre nécessaire

- Bénévole Occasionnel (mission bénévole sur une courte durée)
- Bénévole Régulier (missions bénévoles régulière au CLAP)
- Administrateur (mission bénévole régulière + engagement en préfecture)

L'Association CLAP s'engage à l'égard de :

- à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :

.....
.....

- à respecter les horaires et disponibilités convenus suivants :

.....
.....

- à écouter ses suggestions,
- à assurer l'accueil, la transmission des infos, l'intégration et la formation du bénévole
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences
- à rembourser ses dépenses préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association
- à couvrir, par une assurance, les risques d'accidents causés ou subits dans le cadre de ses activités
- si souhaité, à l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre d'une VAE.
- **L'Association CLAP pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de, avec si possible un délais de 1 mois (sauf en cas de litige grave)**

..... s'engage à l'égard à l'égard de l'Association CLAP

- à coopérer avec les autres acteurs de l'Association
- à respecter son éthique, sa charte fonctionnement et son règlement intérieur
- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées
- à respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité à prévenir le responsable.
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation.
- à participer aux réunions d'informations et aux actions de formations proposées.

..... pourra à tout moment arrêter sa collaboration, un délais de 1 mois est demandé.

le bénévole a pris connaissance et accepte le règlement **intérieur du CLAP et les statuts et la charte du bénévolat** A..... le

Association représentée par : Bénévole :